

COMITE TECHNIQUE LOCAL DU 01/12/2015

PRESENTS :

Parité administrative : *FO DGFIP 73 – CFTC-UNSA.*

COMMUNIQUE FO-DGFIP :

Contrairement à FO DGFIP 73 qui a observé une période de deuil se traduisant par une retenue pudique face aux crimes abjects du 13 Novembre dernier, le MEDEF a rapidement montré ses crocs en moins de 4 jours.

Revenant sur le principe de primauté du pacte de sécurité, Pierre Gattaz n'entend « pas laisser partir à vau l'eau les dépenses publiques ». Pour le MEDEF, « il ne faut pas perdre de vue » l'objectif de baisser les dépenses publiques de 57 % du PIB à 50 % d'ici à 2020.

Celui qui considère FO comme un syndicat vain et unique veut « faire des économies par ailleurs, faire mieux avec moins ».

Rappelons que moins de service public, c'est moins de pompiers, d'infirmiers, de policiers de douaniers. C'est plus d'insécurité et de chaos.

Rappelons que moins de fonctionnaires à la DGFIP c'est également moins de services publics au mépris des besoins de nos concitoyens.

Dans les faits, moins de DGFIP c'est plus de fraude fiscale. Les médias ont par exemple relaté l'existence d'opérations financières occultes, en France, pouvant financer le terrorisme.

DETRUIRE LA DGFIP C'EST AUSSI LAISSER LE LOUP ENTRER DANS LA BERGERIE.

Il semble que la Direction Générale souhaite lutter contre le blanchiment de l'argent sale et nous nous en réjouissons. Seulement, avant le 13 Novembre 2015, la solution consistait à supprimer les caisses de la DGFIP donc à supprimer des postes.

C'était le temps de l'affaiblissement de la puissance publique.

Nous voyons aujourd'hui quel en est le résultat !

Le pacte de sécurité doit être l'occasion de mettre un terme au démantèlement de l'Etat.

Notre devoir est d'affirmer la nécessité de défendre et de renforcer le service public tout entier.

FO DGFIP veillera à ce que les créations d'emplois à la douane, à la police, à la gendarmerie ainsi qu'à la justice ne soient pas financées par un tour de passe-passe budgétaire dont les effectifs de la DGFIP feraient les frais.

« IL N'Y A PAS DE REPUBLIQUE, SANS SERVICE PUBLIC. » Jean-Claude MAILLY.

1 - ORDRE DU JOUR :

- 1) Présentation du PV du 29/09/2014.
- 2) Mise en place du Pôle de Contrôle Revenus/Patrimoine (PCR) au 1^{er} septembre 2016.
- 3) Modification des horaires d'ouverture de la trésorerie de Challes Les Eaux.
- 4) Projets de caisse unique à Aix-les-Bains et Chambéry-Bassens.
- 5) Informations diverses :
 - Fusion de communes en 2016.
 - Validation de l'adaptation des structures et du réseau (ASR) pour 2016.

2 - PRESENTATION du PV du 29/09/2014 :

- **FO DGFIP 73** a approuvé le PV du CTL 29/09/2014.
- **CFTC-UNSA** : Pour.

3 - MISE EN PLACE DU PÔLE DE RECOUVREMENT REVENUS/PATRIMOINE AU 01/09/2016 :

La création des PCR est une orientation nationale, avec mise en place au plus tard au 01/09/2015. Cette structure réunit les services de Fiscalités Immobilières, gestion et brigades, ainsi que certains membres des PCE et cellule CSP, sachant que le PCR doit faire le contrôle des DFE.

En Savoie, il avait été proposé en Janvier 2015, une mise en place très rapide, au 01/09/2015, mais **FO DGFIP 73** ainsi que d'autres OS ont voté contre.

La direction a accepté de surseoir sa mise en place avec établissement d'un groupe de travail.

Le projet comportait le maintien des 4 antennes.

Début septembre : établissement d'un groupe de travail pour définir ce PCR. Il y a eu 3 réunions. La dernière ayant eu lieu le 17/11/2015 !

3 schémas ont été retenus par le groupe de travail.

M le Président précise que la Savoie présente un tissu de fiscalité immobilière intéressant.

Le schéma retenu : 3 antennes : **Chambéry - St Jean de Maurienne - Moutiers**.

Le choix de conserver Saint Jean de Maurienne est lié au projet Lyon-Turin qui favorisera un développement immobilier local. De plus, M le Président ne souhaite pas que Saint Jean de Maurienne devienne un désert fiscal.

En termes de pilotage, il y aurait un cadre A+, la direction souhaiterait qu'un adjoint le rejoigne...

Pour 2016, les effectifs actuels seront les suivants :

	SITUATION AU 01/01/2016			TOTAL	SITUATION PREVUE AU 01/09/2016			TOTAL
	A	B	C		A	B	C	
CHAMBERY	1+2(FI)	1	2	6	3+2(FI)	1+1	1	8
ALBERTVILLE	1			1	1			1
MOUTIERS	2+2(FI)	3		7	2+2(FI)	3		7
ST JEAN DE MAURIENNE	1		1	2	1		1	2
TOTAL	9	4	3	16	11	5	2	18

FO DGFIP 73 remarque qu'il existe une « chaise » fantôme comme à Moutiers où un agent est présent sans « chaise » effective.

Il y a un flou en termes de répartition et de lisibilité du TAGERFiP.

La direction nous a expliqué qu'il existe 639 DFE mais que jusqu'alors les contrôles ne pouvaient pas se

faire dans leur totalité. L'objectif est de tendre vers plus d'exhaustivité.

FO DGFIP 73 constate que cette nouvelle structure ne fait que mutualiser des échanges d'informations dans le contrôle.

L'objectif est fort probablement de faire du contrôle au **rendement** et de supprimer à terme les cellules de contrôle sur pièce (CSP).

FO DGFIP 73 demande des précisions face à l'ambiguïté d'une telle architecture et dans l'attente des répercussions réelles en termes d'emploi.

- **FO DGFIP 73 : ABSTENTION.**
- **CFTC-UNSA : POUR.**

4 - MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE DE LA TRESORERIE DE CHALLES :

La trésorerie de Challes souhaite être fermée le Mercredi toute la journée et le Vendredi après-midi.

Cela pose la question de la continuité du service public d'un côté et cela met en exergue le problème de la surcharge de travail de l'autre.

Cette situation révèle un manque criant d'effectifs et une surcharge de travail, en dépit de la dématérialisation tant vantée.

La conséquence de cette fermeture sera soit une massification de l'afflux le Vendredi Matin (Jour du marché), soit un transfert des visites vers le SIP de Chambéry.

Toutefois, FO DGFIP 73 accompagne et prend en considération le vœux des agents et votera POUR cette modification.

- **FO DGFIP 73 : POUR.**
- **CFTC-UNSA : POUR.**

5 - PROJET DE CAISSE UNIQUE:

FO DGFIP 73 demeure plus que jamais pragmatique.

FO DGFIP 73 remarque que l'argument de la sécurité soit avancé alors que le 16 Novembre 2015 au matin rien n'était prévu dans les centres des Finances Publiques suite aux événements de Paris.

S'il est vrai que le SIP-SIE d'Aix les Bains est situé à côté d'un commissariat, celui de Chambéry se trouve en zone prioritaire de sécurité. Faut-il le rappeler ?

CAS DU SITE D'AIX LES BAINS :

Le contribuable qui souhaitera payer ses impôts devra d'abord passer au SIP pour récupérer un jeton puis se rendre à la trésorerie pour payer.

Le jeton n'est valable que pendant la journée durant laquelle il a été édité.

Exemples :

- Problème du contribuable qui arrive au SIP d'AIX à 15h30 et obtient son jeton à 15h58 (file d'attente courante à CHAMBERY et à AIX). Il part à la trésorerie à 16h00 qui vient de fermer. Énervement assuré ! Merci pour l'utilisateur !!!
- Problème du contribuable qui croit devoir se rendre directement à la trésorerie d'Aix les Bains pour payer et qui du coup fera trois haltes.
- Le contribuable qui vient payer demande également des renseignements qui ne pourront pas être donnés par le caissier de la trésorerie. Dès lors, le contribuable sera contraint de se rendre au SIP pour obtenir de l'information. Cette situation risque d'entraîner de l'agacement de la part du public.

CECI VA DIFFICILEMENT DANS LE SENS DU SERVICE RENDU AU PUBLIC !!!

Le problème de mutualisation invoqué pour fusionner les deux caisses est très à la marge à AIX en raison de la coordination déjà existante des déagements entre le SIP et la Trésorerie.

Il faudra s'assurer de la concordance entre les encaissements à la trésorerie et la comptabilisation au SIP.

Lors de la visite sur le site d'AIX, il a été estimé que la moyenne des jetons sera de 7/jours (source CASTOR reprise par la direction).

Il n'en demeure pas moins vrai que le SIP-SIE d'Aix les Bains encaissera toujours les cartes bleues.

Ce mode de paiement est devenu majoritaire...

Lors des entrevues précédentes, il aurait été évoqué que le transfert de la caisse à la trésorerie se ferait en échange de la non suppression de poste d'agent. NOUS ATTENDONS LE PROCHAIN CT EMPLOIS...

Il y aura donc toujours de l'encaissement pour l'agent d'accueil qui devra assumer ses nouvelles tâches en plus de cet encaissement toujours important.

La mise en place d'un coffre coûtera 15000 €.

Des travaux de transformation du point caisse en points d'accueil commenceront en Mars 2016 (Box fermé + accueil SIE au 1er étage à la place d'un bureau)

CAS DU SITE DE CHAMBERY:

La responsabilité de la caisse incombait à la trésorière de Chambéry Amendes. Dès sa création, cette trésorerie enregistrait un déficit de 0,5 agent.

Pour le site de CHAMBERY, le SIP fut créé le 1^{er} Mars 2010. Selon la note du 6 mars 2009, le flux ayant le plus d'usager doit prendre la caisse. C'était le SIP qui avait la majorité des flux.

Pourquoi cette règle déjà existante au 1^{er} Mars 2010 n 'a-t-elle pas été respectée dès le départ?

Subitement, la Trésorerie Amendes se voit confisquer la mission de caisse dans laquelle elle excellait. De plus, on lui enlève un agent (ALD) pourtant formé pour cette mission.

Le coût de la formation était de 1500 € pour ne pas s'en servir au bout du compte.

Rien n'obligeait la direction à supprimer la caisse à la Trésorerie Amendes, l'une des plus performantes sinon la plus performante de France (1^{ère} depuis plusieurs années).

NB: Le système de comptabilisation des flux d'usagers se fait via Q-MATIC.

Au SIP, il est en dysfonctionnement depuis des mois...

Comment se fait-il que ce dysfonctionnement perdure alors que le flux va se massifier considérablement lors du transfert de la caisse vers le SIP?

- Le cas de la caisse au SIP-SIE d' AIX LES BAINS met en lumière le peu de soin apporté aux usagers.
- Le cas de la caisse au SIP de CHAMBERY met en lumière le peu de considération envers le personnel des amendes et de son encadrement.

De manière plus générale, la disparition programmée des caisses fait partie d'un démantèlement certain puisque en 2018, c'est tout un pan du recouvrement qui sera réduit à peau de chagrin avec la retenue à la source. Nous sommes bien dans une **démarche de destruction stratégique**.

POUR CES RAISONS NOTRE VOTE EST UN NON CATEGORIQUE.

- **FO DGFIP 73 : CONTRE.**
- **CFTC-UNSA : POUR.**

6 - FUSION DES COMMUNES EN 2016 :

Le 1er janvier 2016, la commune EntreLacs sera officiellement créée avec un conseil municipal regroupant les 82 conseillers municipaux actuels des six communes. Ce conseil municipal se réunira début janvier pour élire le maire d'EntreLacs et les adjoints. Les maires actuels deviennent automatiquement maire délégué et adjoint à la CN.

La volonté de fusionner les communes semble ignorer la demande de proximité et d'efficacité.

FO DGFIP 73 pense qu'il a été créé des monstres technocratiques à travers des métropoles (certains politiques évoquent déjà une semi-métropole CHAMBERY-ANNECY) qui seront ingouvernables à cause de la multiplication de leurs instances (conférence des maires, conseils de territoire, conseil métropolitain, bureau métropolitain, commissions, conseils de développement).

Ces super-structures engendreront de la fusion à la DGFIP mais aussi de la confusion tant le crumble voire le mille-feuille administratif qui en découle est indigeste.

FO DGFIP 73 rappelle, alors que **la loi NOTRE** est une réalité juridique, qu'il est aussi prévu des super-régions qui seront très éloignées du citoyen. Les DIRFIP sont déjà impactées bientôt se seront les directions locales qui seront concernées.

FO DGFIP 73 souligne son souci d'entretenir la proximité citoyenne via un réseau très étoffé. La fusion des communes puis les semi-métropole impliqueront la fermeture de postes comptables. Au final cela implique un recul du service public et un recul de la citoyenneté.

NOUS INTERROGEONS LA DIRECTION QUANT à LA RESTRICTION DU NOMBRE DE BUDGETS HELIOS LIES A CETTE CREATION-ABSORPTION.

Il serait fort surprenant que le TAGERFIP ne répercute ceci par de nouvelles suppressions d'emplois !!!

7 - VALIDATION DE L'ADAPTATION DES STRUCTURES ET DU RESEAU (ASR) pour 2016 :

FO DGFIP 73 savoure l'abréviation **ASR** qui veut également dire " **Avenir : Suppression du Réseau** "

Il existe bien une feuille de route, où figurent des ministres en médaillon, en date du 1er juillet 2013 concernant les restructurations et intitulée

« Pour une Stratégie de Confiance »

La DG indiquait en page 37 : *« Notre méthode articule le cadrage de l'administration centrale quant aux objectifs ou possibilités d'adaptation et aux marges d'appréciation des directeurs au vu des situations locales. (...) Dans le cadre d'un management de la responsabilité, nous confions aux responsables territoriaux le soin d'élaborer un schéma d'adaptation triennal des structures. »*

IL S'AGIT BIEN D'UN SCHEMA TRIENNAL !!!
IL S'AGIT BIEN D'UN SCHEMA TRIENNAL !!!
IL S'AGIT BIEN D'UN SCHEMA TRIENNAL !!!

FO DGFIP 73 rappelle que l'ASR c'est TOUJOURS PLUS DE FUSIONS-RESTRUCTURATIONS.

Plusieurs types d'adaptation peuvent être envisagés dans le cadre du schéma triennal par les directions locales et les services nationaux, à la lumière du contexte local, des attentes des acteurs, des perspectives offertes aux agents et aux cadres : la fusion de services identiques implantés sur le même site : cela peut concerner les services de publicité foncière (SPF), les services des impôts des entreprises (SIE), les services des impôts des particuliers (SIP) ; l'adaptation du réseau pour mieux organiser le travail des agents comme des chefs de service et améliorer le service offert aux usagers ou partenaires, en tenant particulièrement compte des évolutions de la carte intercommunale ; la spécialisation des services dans un secteur (notamment les postes hospitaliers) ; les adaptations qui résultent des choix effectués à la suite d'expérimentations (pôle enregistrement adossé à un service de publicité foncière, pôle patrimonial, cellule de gestion des procédures collectives) et des évaluations et études en cours (missions foncières et topographiques) ».

Au delà des fusions de Trésoreries, nous nous interrogeons sur les fusions de RAN. Il est probable que des SIP soient fusionnés à moyens termes.

Et quand certaines missions seront transférées sur une autre RAN cela obligera les agents souhaitant suivre leur mission à faire une demande de mutation nationale... sans être assurés de l'obtenir.

FO DGFIP 73 était représenté par M Gilles FALCOZ, Elu, titulaire CTL et Secrétaire départemental FO DGFIP 73, M André CHAMAND, expert et secrétaire adjoint **FO DGFIP 73** et M Samuel KLUSEK, expert et secrétaire adjoint **FO DGFIP 73**

**FO DGFIP 73, SYNDICAT LIBRE ET
INDEPENDANT DONT LES REPRESENTANTS
SONT À VOTRE ECOUTE.**

**“Celui qui combat peut perdre, mais
celui qui ne combat pas a déjà perdu.”**

Bertolt BRECHT